

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 29 Septembre 2021**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2021-09-29-13

<p><b>Date de la convocation</b></p> <p align="center"><b>24/09/2021</b></p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présentes : 14</p> <p>Représentés : 6</p> <p>Absents : 3</p>	<p><b>Étaient présents :</b> Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Benoît RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL</p> <p><b>Étaient représentés :</b> Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Gérard LEROY par Madame Maryse-Corinne ROSE, Madame Anne-Marie LATEUR par Monsieur Nicolas BLIN, Madame Sonia DOUAY par Monsieur Jean-Noël LECOINTE, Madame Karine PAGEAU par Madame Marie-Hélène MARCEL, Monsieur Paulo MARCELO par Madame Marie-Hélène MARCEL</p> <p><b>Était absent :</b> Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Marylène FRANZ, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p>
<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Ressources Humaines</b></p> <p><b>Modification du temps de travail des agents du service technique sur le service hiver</b></p>	<p>Les services techniques fonctionnent avec un horaire d'été et un horaire d'hiver. L'horaire d'été démarre le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 30 septembre avec une amplitude de 40 heures par semaine et un horaire journalier de 8 heures.</p> <p>L'horaire d'hiver, quant à lui, démarre le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 31 mars de l'année suivante avec une amplitude de 30 heures par semaine et un horaire journalier de 6 heures sur 5 jours.</p> <p>Après avoir consulté l'ensemble des agents concernés, Monsieur le Maire souhaite modifier cet horaire d'hiver afin de réaliser les 30 heures en 4 jours soit 7 heures 30 minutes par jour de présence.</p> <p>Chaque agent devra se positionner avec un jour d'absence par semaine. Un minimum de 50 % d'agent présent sera respecté afin d'assurer les missions des services techniques de la commune.</p> <p>Cette demande passera à la prochaine session du comité technique afin qu'il donne son avis.</p> <p>Après avoir oui les explications, le conseil municipal, à l'unanimité et sous réserve de l'avis favorable du comité technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Autorise le nouvel horaire journalier à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2021, à savoir de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30</b></li> <li>- <b>Dit que chaque agent devra se positionner sur un jour d'absence par semaine</b></li> <li>- <b>Dit qu'un minimum de 50% d'agent présent sera respecté afin d'assurer les missions des services techniques de la commune.</b></li> <li>- <b>Dit que l'horaire d'été reste inchangé pour 2022</b></li> </ul> <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents          Pour copie conforme</p>

Le Maire,  
Pierre DURAND

